



LES SERVICES DOUANIERS BELGES ET NÉERLANDAIS COLLABORENT EN MER

Aujourd'hui, 8 mai 2019, une mise en œuvre opérationnelle d'une convention-cadre conclue entre les services douaniers de la Belgique et des Pays-Bas a eu lieu en présence du vice-premier ministre et ministre des Finances, Alexander De Croo, Kristian Vanderwaeren, administrateur général de la douane belge et Nanette van Schelven, directrice générale des douanes des Pays-Bas.

La convention-cadre vise à accroître l'efficacité et la qualité de la lutte contre l'importation, l'exportation et le transit illégal de stupéfiants dans les ports d'Anvers, Zeebrugge, Terneuzen, Gand, Amsterdam, Rotterdam et Vlissingen ainsi que dans les eaux entre ces ports. Cette convention est nécessaire en raison du fait que les criminels déplacent leurs activités vers des ports où il y a moins de contrôles et d'inspections. La convention vise à utiliser au mieux les ressources humaines et matérielles disponibles.

Pour ce faire, la convention-cadre prévoit la coordination des activités et des actions communes, le déploiement du personnel, les coûts, l'échange d'informations et la confidentialité,

Alexander De Croo, vice-premier ministre et ministre des finances, a déclaré : "Le trafic de drogue est un problème international qu'aucun pays ne peut résoudre seul. La coopération internationale et l'échange d'informations sont donc essentiels. Il est bon de voir que la coopération avec nos voisins néerlandais se déroule sans heurts et mène à des opérations concrètes. Dans les années à venir, nous devons approfondir encore davantage cette coopération internationale."

Une action coordonnée a eu lieu aujourd'hui au quai 212. Un navire en provenance de la Guadeloupe et de la Martinique a été pris en charge par la police maritime avec un sonar. Par la suite, des plongeurs de la douane néerlandaise appuyés par 2 navires de la douane belge ont procédé à une inspection méticuleuse de la coque. Une technique qui sera de plus en plus utilisée pour prévenir la contrebande de stupéfiants sous la ligne de flottaison. En combinaison avec la fouille du navire, qui implique la recherche de lieux cachés pour les produits illégaux à bord d'un navire, le navire est fouillé en long et en large, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Les contrebandiers sont désormais avertis que les services douaniers belges et néerlandais sont prêts à s'engager sur tous les fronts dans la lutte contre la drogue.